

Le Petit Rapporteur

En direct du Conseil Municipal

Au cours du Conseil Municipal du 11 avril dernier, différents points ont été abordés (hormis les questions diverses).

1- Budgets primitifs 2019—budget principal : considérant le projet de budget primitif 2019 du Budget Principal de la commune présentant une section de fonctionnement en équilibre à 8 366 834,60 € et une section d'investissement en équilibre à 7 805 473,35 €. Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le BP 2019 du budget principal.

1-2 Budgets primitifs 2019—budget eau assainissement STEP : considérant le projet de budget Primitif 2019 du Budget annexe Eau/Assainissement/STEP de la commune présentant une section d'exploitation en équilibre à 1 667 757,76 € et une section d'investissement en équilibre à 1 103 720,77€. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le BP 2019 du budget annexe Eau/Assainissement/STEP.

1-3 Budgets primitifs 2019—Budget annexe lotissement les Lapiaz : considérant le projet de budget Primitif 2019 du Budget annexe Lotissement Les Lapiaz de la commune présentant une section de fonctionnement en équilibre à 438 311,48 € et une section d'investissement Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le BP 2019 du budget annexe Lotissement Les Lapiaz.

M. René PATRAS quitte l'assemblée. Présents 14 ; Votants 14.

(Voir détails de la présentation du BP : budget principal et budgets annexes sur le site de la Commune : [compte-rendu/conseil municipal](#)).

2- Vote des taux des taxes impôts locaux : les taux suivants sont proposés (identiques à ceux de 2018) :

Taxe Habitation : 13,15 %
Taxe Foncier Bâti : 16,86 %
Taxe Foncier Non Bâti : 85,59 %

Le Conseil municipal à l'unanimité vote les taux proposés.

3- Rénovation de Mère Eglise : attribution des marchés : le 11 avril 2019, la commission MAPA a procédé à l'examen des offres reçues et à la présentation du rapport d'analyse des offres établi par Michel TRUBERT, maître d'œuvre. Après examen du rapport, la commission MAPA propose de retenir les offres suivantes :

Lot n°1 Lot 1 – Maçonnerie, Pierres de taille : SMBR pour un montant, après négociation, de 369 091,29 € pour la tranche ferme, 165 940,40 € pour la tranche optionnelle donc 535 031,69 € H.T au total

Lot n°2 – Couverture : EUROTOITURE pour montant de 88 987,33 € H.T

Lot n°3 – Menuiserie : EUROTOITURE pour un montant de 32 087,90 € pour la tranche ferme et 81 333,93 € pour la tranche optionnelle soit 113 420,73 € H.T

Lot n°4 – Décors peints : SINOPIA pour un montant, après négociation, de 16 674,80 € pour la tranche ferme et 104 715,10 € pour la tranche optionnelle soit 121 389,90 € H.T

Lot n°5 : La proposition d'ENGIE, seule entreprise ayant soumis une offre étant très supérieure à l'estimation, la commission propose de déclarer ce lot infructueux.

Le Conseil Municipal à l'unanimité attribue les marchés aux entreprises selon l'avis de la commission MAPA, autorise le Maire ou son représentant à signer les marchés correspondants, déclare le lot 5 « électricité » infructueux.

4- Fourniture de bois décheté : attribution du marché : une consultation a été organisée pour la fourniture de bois décheté pour 700 tonnes/an ; durée du marché : 1 an renouvelable 2 fois. Deux fournisseurs ont déposé une offre .

Après examen du rapport, la commission MAPA propose de retenir l'offre de l'entreprise BAYLE, cette entreprise ayant obtenu la meilleure note au niveau de la valeur technique de leur offre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité attribue le marché à l'entreprise BAYLE selon l'avis de la commission MAPA, pour un montant de 29 € la MAP / 126 € la tonne, autorise le Maire ou son représentant à signer l'accord cadre correspondants.

5- Engin de déneigement : demande de subvention : dans le cadre de l'avenant à la convention signée avec le Département pour les prestations de déneigement prévoyant que la commune déneige des routes supplémentaires, le Département s'est engagé à verser une subvention à la commune pour l'acquisition d'un engin de déneigement supplémentaire. La commune a acheté un engin pour un montant de 186 750,00 € HT. le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le projet et sollicite une aide financière du Département de 93 375 €.

6- Rénovation église de la Cluse : demande de subvention : une délibération du 09/01/2019 a été prise pour une demande de subvention auprès de l'État pour le financement des travaux de rénovation intérieure de l'église de la Cluse. Il est proposé de demander une aide financière auprès du Département à hauteur de 15 % (26 850 €). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet, sollicite une aide financière du Département .

7- Point retiré de l'ordre du jour

8- Office de tourisme : attribution de la subvention de fonctionnement 2019 : l'OT demande une subvention de 580 000 € comme en 2018. Il est proposé d'attribuer cette subvention permettant le versement d'acomptes, un projet de convention sera proposé lors d'une prochaine réunion du conseil. Le Conseil Municipal (13 votants) décide d'attribuer une subvention de 580 000 €, précise qu'une convention d'objectifs sera approuvée, autorise le versement d'acomptes avant la signature de ladite convention.

9- Point retiré de l'ordre du jour



Commune du Dévoluy

Le Petit Rapporteur

En direct du Conseil Municipal

10- Convention avec le centre de gestion : formation gestion des archives : le CDG 05 a créé par délibération un service Archives. L'adhésion permet de faire intervenir si nécessaire l'archiviste et de bénéficier de formation pour nos agents pour un coût de 200 €/demi-journée. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au service d'aide au classement des archives du Centre de Gestion des Hautes-Alpes, autorise Mme le Maire à la signer.

11- Autorisation d'un temps de décharge syndicale d'un agent : une rencontre a eu lieu (14/03) avec le secrétaire CFDT INTERCO afin d'envisager la mise en décharge pour activités syndicales d'un agent. Celle-ci est fixée le mercredi à hauteur de 28h/mois jusqu'au 31/12/2019. Le conseil municipal à l'unanimité approuve la proposition de Mme le Maire, autorise à signer tous documents pour la mise en place de cette décharge syndicale pour un agent.

Si vous souhaitez accéder aux Comptes Rendus complets, vous pouvez vous rendre sur le site internet de la Commune: www.mairiedevoluy.fr